

Convention locale type d'utilisation de l'abattement de TFPB
Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
(Article 1388 bis du CGI)

Conclue entre :

- d'une part, Maisons & Cités, représentée par **Madame LEGRAND Alexandra, Directrice du Territoire d'HENIN-BEAUMONT**

ci-après dénommé l'organisme Hlm,

Et,

- d'autre part, la commune de LIBERCOURT, représentée par **Monsieur MACIEJASZ Daniel, Maire**

ci-après dénommé la commune

Préambule :

La présente convention d'utilisation de la TFPB est liée à la convention-cadre locale type d'utilisation de l'abattement de taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires connus dans l'attente de la visibilité sur les nouveaux périmètres (QPV) de la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération d'Henin-Carvin (art. 1388 bis du CGI) signée le 28 décembre 2018.

L'abattement de la TFPB sur les patrimoines situés dans les QPV permet aux organismes Hlm de financer, en contrepartie, des actions de renforcement de la qualité urbaine aux locataires ou des dispositifs spécifiques au quartier.

La prorogation des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2023 a permis de sécuriser la durée de l'application de l'abattement de 30% sur la TFPB des logements locatifs sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cet abattement, inscrit dans le projet de loi de finances 2023, s'appliquera dans le cadre des prochains contrats de ville 2024-2030.

L'utilisation de l'abattement TFPB s'inscrit dans les démarches de gestion urbaine de proximité existantes ou à venir.

Le quartier QPV concerné par la présente convention est le **quartier prioritaire de la Haute Voie.**

Programme d'actions 2024

Maisons & Cités s'engage auprès de la Commune, qui l'accepte, à mettre en œuvre sur le site en QPV, les actions entreprises pour améliorer les conditions de vie des habitants décrites ci-après :

AXES	ACTIONS SPECIFIQUES	LIBELLE ACTION	CALENDRIER 2024	DEPENSE PREVISIONNELLE	FINANCEMENT BAILLEUR	AUTRE FINANCEMENT	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
7.5 Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	Mise à disposition	Mise à disposition du logement 143 Bois d'epinoy / Pérennisation MAD. Utilisation par le conseil citoyen, l'association ALFA et les médiateurs de Citéo	X	5000	5000	0	5000	100%
6.2 Concertation / Sensibilisation des locataires	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, éco-gestes	Mediation urbaine (environnement, cadre de vie). Prolongement de l'action Citéo jusque Décembre 2024	X	8000	8000	0	8000	100%
7.4 Animation, lien social, vivre ensemble	actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	(suite COFIL CITEO 08.11.2023) Amélioration du cadre de vie par la réalisation d' aménagement en chantier d'insertion ou éducatifs (réalisation de stationnement proximité écoles et dans certains secteurs de MC, aménagements des jardins participatifs, mise en valeur de l'entrée des jardins citoyens et de la friche de l'école Mairie et Pierre CURIE	X	5269	5269	0	5269	100%
4.1 Gestion des déchets, encombrants / épaves	Gestion des encombrants	(suite COFIL CITEO 08.11.2023) Actions collectives sur la gestion des déchets	X	462	462	0	462	100%
6.2 Concertation / Sensibilisation des locataires	dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, éco-gestes	(suite COFIL CITEO 08.11.2023) Actions sur la maîtrise des énergies	X	500	500	0	500	100%
TOTAL				19231	19231	0	19231	
AXES	ACTIONS DE DROIT COMMUN	LIBELLE ACTION	CALENDRIER 2023	DEPENSE PREVISIONNELLE	FINANCEMENT BAILLEUR	AUTRE FINANCEMENT	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
TOTAL			0	0	0	0	0	0%
TOTAL			0	0	0	0	0	

Fait à LIBERCOURT en double exemplaires originaux

Le

Pour Maisons et Cités

Alexandra LE GRAND

Directrice du Territoire
d'Hénin-Beaumont

Pour la commune de LIBERCOURT

Monsieur MACIEJASZ Daniel

Maire

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20231212-DELIB-2023-86-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023